

Pau, le **25 SEP. 2023**

Mesdames, Messieurs,

**Objet :** Appel à Candidature pour identifier les projets d'habitats inclusifs éligibles à l'Aide à la Vie Partagée (AVP).

Mesdames, Messieurs,

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est donné pour priorité de développer l'habitat inclusif, afin que les seniors et adultes en situation de handicap de son territoire puissent bénéficier de logements qui correspondent à leurs besoins.

Dans ce cadre, en date du 31 décembre 2021, un accord tripartite entre le Département, l'Etat et la CNSA a été signé permettant à 11 projets d'habitats inclusifs identifiés sur le territoire de bénéficier de l'Aide à la Vie Partagée pour financer le « vivre-ensemble » des habitants.

Dans la continuité de la politique que le Département mène en matière d'habitat inclusif et au regard des évolutions législatives apportées par l'article 78 de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2023, l'Assemblée départementale, en date du 22 septembre 2023, a voté le principe de la publication d'un Appel à Candidature (AAC) afin d'identifier les projets d'habitats inclusifs susceptibles de répondre aux critères de l'AVP sur le territoire départemental.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'AAC vous permettant de présenter vos projets d'habitats inclusifs.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est à retourner au plus tard le **3 novembre 2023 à minuit** à l'Hôtel du Département à Pau par courrier ou par courriel aux adresses suivantes : [habitatinclusif@le64.fr](mailto:habitatinclusif@le64.fr) et [karine.boussez@le64.fr](mailto:karine.boussez@le64.fr).

Les projets déposés feront l'objet d'un arbitrage par une Commission de sélection fin 2023.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE



Président du Conseil départemental